

**COMPTE RENDU**  
**ATELIER DE CONCERTATION**  
**PROJET EOLIEN AUTRUY-SUR-JUINE & PANNECIERES**

3 février 2022

COURANT PORTEUR

## Note liminaire

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable mise en place pour étendre à d'autres publics les démarches de dialogue engagées entre le porteur du projet et les élus des communes concernées par l'implantation du projet éolien d'Autruy-sur-Juine & Pannecières.

Une concertation s'est ainsi ouverte à l'initiative de la société ERG Développement France pour assurer l'information et la participation du public (Code de l'environnement) et permettre au porteur du projet de prendre en compte, en amont de l'enquête publique, les contributions des participants et répondre à leurs questions.

Afin que tous les publics trouvent un espace pour exprimer un point de vue, des questions ou des observations sur le projet et qu'ils puissent également contribuer à l'identification du meilleur scénario d'implantation, la société ERG Développement France a mandaté Courant Porteur pour concevoir, organiser et animer tous les dispositifs déployés pendant la concertation.

C'est dans ce cadre qu'un atelier de concertation a été organisé pour permettre les échanges physiques avec le développeur et travailler ensemble à la définition du meilleur scénario d'implantation du projet.

L'atelier s'est déroulé dans une salle communale et était ouvert à tous les habitants d'Autruy-sur-Juine. Aussi, pour suivre les règles sanitaires et appliquer la distanciation physique nécessaire au respect des gestes barrières, les publics étaient invités à s'inscrire préalablement sur le site Internet du projet <http://parc-eolien-autruy-sur-juine-et-pannecieres.info> pour se rendre à l'atelier.

### **L'atelier a duré 3 heures et a réuni 26 participants le vendredi 3 décembre 2021**

La société ERG était représentée par :

- Maxime Floriot, Chef de projet, ERG Développement France
- Pierre Aymard, Chef de projets, ERG Développement France
- Gaëlle Mace, Chargée de communication, ERG Développement France

L'animation était assurée par :

- Paola Orozco-Souël, Courant Porteur

Afin de faciliter les échanges inhérents au travail en groupe tout en respectant les consignes sanitaires et les gestes barrière, chaque participant disposait d'un kit de travail individuel et des sous-groupes de 5 participants étaient constitués dans des îlots comprenant 2 tables (d'1m80 sur 80 cm) chacun. Aussi, chaque participant avait à sa disposition des masques et du gel hydro alcoolique et les gestes barrière étaient rappelés par un affichage sanitaire sur les murs de la salle de la Mairie d'Autruy-sur-Juine.

### *Le kit du participant*

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des critères pris en compte pour définir un scénario d'implantation, un document de 8 pages a été élaboré et mis à la disposition des participants, lesquels étaient invités à suivre 3 étapes pour contribuer à l'identification du meilleur scénario d'implantation :

1. Prendre connaissance du projet et des scénarii ;
2. Découvrir les questions récurrentes sur l'éolien pour élaborer son propre point de vue ;
3. Choisir, en fonction des critères et enjeux, le scénario privilégié.

Les 4 scénarii étaient décrits de la même manière :

- Nombre d'éoliennes ;
- Capacité totale de production ;
- Hauteur des machines ;
- Bénéfices pour la collectivité

A travers 4 enjeux identifiés comme importants pour le public lors des échanges avec les acteurs du territoire, les 4 scénarii étaient ensuite notés.

Ainsi, chaque scénario avait une note de 1 à 5 par rapport à :

- La prise en compte des enjeux environnementaux ;
- La distance aux habitations ;
- La production électrique ;
- Les bénéfices pour la commune.

Des cartes (format A3) permettaient de visualiser les implantations par scénario et d'en créer des nouveaux.

## Déroulé de l'atelier

1. Ouverture et accueil des participants
2. Questions et échanges avec la salle avant le travail en atelier
3. Travail en groupe pour identifier collectivement le meilleur scénario pour la commune
4. Clôture de l'atelier

### 1. Ouverture et accueil des participants

Christophe Guerton, maire d'Autruy-sur-Juine, remercie les participants de leur présence et rappelle l'origine du projet (2016) et les nombreux échanges avec l'équipe municipale et les propriétaires exploitants. Monsieur le maire indique que le projet a avancé petit bout par petit bout et explique la démarche de la société ERG qui a « *souhaité organiser ces réunions, qui sont appelées réunions de concertation, pour recueillir l'avis sur le projet de nos administrés. Donc ça n'est pas une démarche obligatoire mais c'est bien une démarche volontaire de la société ERG. Voilà pourquoi nous sommes là ce soir et merci d'avoir répondu positivement à la sollicitation* ».

Paola Orozco-Souël, Courant Porteur, présente le déroulé de l'atelier, l'objectif de la démarche, les règles concernant la prise de parole et le travail en sous-groupes puis en plénière.

Pour questionner les idées et identifier un scénario commun trois moments forts ont ponctué le travail en atelier :

1. Un moment (en plénière) d'échange pour permettre l'expression libre et directe des inquiétudes et des attentes vis-à-vis du projet et de la société ERG.
2. Un moment (en sous-groupes) de travail pour identifier, parmi les scénarii proposés par ERG, le meilleur scénario d'implantation pour la commune.
3. Un dernier moment de restitution du travail des sous-groupes à l'ensemble des participants. Chaque groupe était ainsi invité à expliquer les raisons qui ont motivé ses choix et à débattre avec la société ERG des scénarii proposés et choisis.

Les groupes étant libres d'échanger selon leurs propres modalités, chaque table avait été invitée à désigner un rapporteur pour restituer en plénière les échanges et décisions de son groupe.

## 2. Questions et échanges d'abord

Les participants ont été invités à réfléchir pendant un laps de temps cadré (5 minutes) aux questions, remarques et observations que la présence du projet suscitait.

Puis les participants ont pris la parole pour poser des questions (Q) et faire des remarques (R).

Les premières questions de la salle ont porté sur le démantèlement et le recyclage des éoliennes. Les questions liées aux impacts visuel (le jour et la nuit), sonore et pour la biodiversité (notamment pour les oiseaux) ont été ensuite abordées par les participants qui se sont également interrogés sur la distance des éoliennes aux habitations, aux routes, radars et par rapport à l'aérodrome situé sur la commune.

Les débats autour de la production d'électricité du projet et de son raccordement électrique ont animé les discussions et les bénéfices d'un tel projet pour la commune ont été le sujet de questionnement pour certains participants.

### *Questions sur le recyclage et le démantèlement d'une éolienne.*

**Q1:** « *Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?* »

**Réponse du porteur de projet :** « *Aujourd'hui elles sont garanties constructeur 25 ans. Sachant que c'est comme une voiture, on peut modifier quasiment n'importe quelle pièce dedans, donc on peut les faire durer jusqu'à 40 ans.* »

**Q2:** « *Qu'est-ce que vous en faites après ? Elles seront encore rentables dans 10 ans ?* »

**Réponse du porteur de projet :** « *Oui, et après, on les démonte intégralement et on recycle...* »

**Q3:** « *Tout est recyclé ? Y compris le socle en béton ?* »

**Réponse du porteur de projet :** « *Jusqu'à 90% d'une éolienne, c'est recyclé en effet. Et pour le socle en béton, depuis juin 2020, on a l'obligation de tout enlever. Donc dans 25 ans, dans 30 ans. Ça sera le cas.* »

**Q4:** « *Les pâles ne se recyclent pas ?* »

**Réponse du porteur de projet :** « *Les pales c'est le seul élément qui se recycle mal aujourd'hui, ça dépend si c'est en fibre de verre ou en fibre de carbone... Si c'est en fibre de carbone, c'est plus facilement recyclable. La fibre de verre aujourd'hui c'est compliqué. Mais on a une industrie comme le nautique et l'aéronautique qui utilise la fibre de verre, et il y a un énorme marché de la fibre de verre. Donc il y a beaucoup d'acteurs en fait qui font de la recherche et du développement pour recycler cette fibre de verre. Mais aujourd'hui on ne sait pas le faire à 100%, alors il y a des solutions de broyage de fibre de verre qui sont réintégrées ensuite en combustible fossile, solide de récupération. En fait il est brûlé derrière pour créer à nouveau de l'énergie.* »

**R1:** « *Parce qu'on voit aux Etats-Unis que les pales ils ne savent pas les recycler.* »

**Réponse du porteur de projet :** « *Je suis bien d'accord avec vous. Sauf que la différence en France, est que nous on a l'interdiction d'enfouir les pales comme on peut le voir aux Etats-Unis. Et jusqu'à présent, les premiers parcs qui ont été démantelés en France ou en Europe, il n'y a pas eu d'enfouissement de pales à l'échelle européenne. Il y a eu justement ce recyclage en intégralité, avec pour les pales en l'occurrence, ce broyage qui est ensuite réutilisé en combustible de récupération comme je vous le disais.* »

**Q5:** « *Quel est le prix d'un démantèlement ? Combien il y a de tonnes de béton dans le sol et à combien vous estimez le coût du démantèlement du socle de béton ?* »

**Réponse du porteur de projet :** « *Le démantèlement, si on veut faire le ratio à une éolienne, on est à moins de 50.000 €. Sur le béton, on va être à 500m cube. C'est à peu près la même capacité qu'une maison en général. Après, en fait ce qu'on ne dit pas c'est aussi la mutualisation des coûts et également la valorisation des matériaux. Parce que finalement on se retrouve aussi avec des matériaux comme l'acier et le béton sur les bras qui, par chance, se revendent très bien sur le marché actuellement et le béton aussi. Et ça c'est des chiffres qui*

sont intégrés. Et puis on n'a pas le choix, aujourd'hui on est obligé de le démanteler et de remettre tout parfaitement en l'état de toute façon. »

**R2 :** « Vous devriez communiquer sur le coût du démontage du parc, ça vous aiderait peut-être. Franchement aujourd'hui on ne sait pas... si demain, dans 20 ans, quand le bail est fini, ce n'est pas renouvelé, la mairie dit stop. Donc il faut dire tout de suite, dans 20 ans, si la mairie ne renouvelle pas le bail, combien ça coûte à démonter parce que la mairie veut le faire démonter. Ça vous devriez le dire. »

**Réponse du porteur du projet :** De toute façon ce n'est pas la mairie ni le propriétaire de la parcelle qui va payer. C'est nous qui gérons ça. »

**R3 :** « Il n'y a pratiquement pas de production d'éoliennes en France ».

**Réponse du porteur de projet :** « On a l'image qu'une éolienne est produite à l'étranger. C'est vrai et faux. Il y a énormément de fabricants qui font fabriquer en France, et l'assemblage se fait à l'étranger surtout en Allemagne et aujourd'hui au Danemark aussi. On peut dire qu'ils fabriquent la totalité des alternateurs, etc. Mais il y a énormément de pièces qui sont fabriquées en France. Les roulements à billes, les circuits électroniques, les tours aussi ».

*Des échanges ont ensuite été engagés sur les différents impacts des éoliennes : visuel, sonore et sur la biodiversité.*

**Q6 :** « Que pensez-vous de la pollution visuelle ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Ça, j'ai un avis très simple. Pour moi la pollution visuelle c'est quelque chose de subjectif. Donc je ne vais pas vous dire si c'est beau ou c'est moche. Chacun a sa perception des choses ».

**R4 :** « Pour moi l'impact visuel est très important. Pour moi ça dénature le pays, c'est tout. »

**Q7 :** « Et l'impact sur les oiseaux migrateurs ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Concernant l'impact sur les oiseaux migrateurs, c'est une question qu'on retrouve naturellement sur tous les projets et qui est donc connue. On doit mener des études environnementales sur plus d'un an, pour avoir le cycle biologique complet des oiseaux et notamment des oiseaux migrateurs. Il y a 2 périodes pour les oiseaux migrateurs : la migration pré-nuptiale, autour du printemps, et la migration post-nuptiale. Dans la migration pré-nuptiale, ils viennent du nord-est et ils traversent en direction du sud-ouest. C'est toujours le même axe, c'est aussi le même axe des vents dominants. Sur ces périodes, on étudie chacune des espèces d'oiseaux qui sont présentes sur le site. Donc elles sont répertoriées, il y a des visites de terrains. Il y a des inventaires qui sont faits en fonction du nombre, des altitudes, ou de l'espèce (protégée ou non). En fonction de leur nombre aussi à l'échelle départementale, régionale ou nationale, il y a des niveaux de risques. Sur le projet d'Autruy-sur-Juine & Pannecières, on a listé et vérifié chacune de ces espèces qui passent sur ce site. L'impact résiduel, c'est-à-dire l'impact final sur ces espèces, est faible : le parc éolien aura très faiblement un impact sur les oiseaux. L'objectif pour nous est notamment que le risque de collision soit très faible sur les espèces protégées. Ce qui compte aussi, c'est le risque sur le cycle de reproduction de l'espèce et les études ont montré qu'il n'y aura pas d'impacts. De plus, les oiseaux évoluent et migrent aussi majoritairement de jour et appliquent aussi le principe de voir et éviter. On s'en rend compte à travers des études radar, à plus de 20km autour des parcs éoliens, lors des phases de migration : les masses d'oiseaux à l'approche d'un parc éolien gagnent en altitude, ou le contournent. Donc le risque de mortalité des oiseaux est maîtrisé. Enfin, un parc éolien en moyenne tue entre 3 et 18 oiseaux par an. Il faut relativiser aussi avec l'ensemble des moyens humains qu'on utilise tous les jours et qui tuent aussi beaucoup plus d'oiseaux comme les voitures, les baies vitrées, voire même les chats qui sont la source numéro 1 de mortalité des oiseaux ».

**R5 :** « L'éolien, c'est la disparition de certaines espèces dans notre secteur ».

**Réponse du porteur de projet :** « Alors non, il n'y a pas de disparition, c'est pour ça qu'il y a une étude environnementale, c'est celle qui est la plus importante du dossier. Elle fait plus de 500 pages ! »

**R6 :** « Sauf qu'elle est faite par l'IEA qui est mandatée par vos services aussi. Il faudrait avoir une étude environnementale faite par un autre organisme qui ait aussi une autre approche. En plus, on leur a dit qu'il y avait certaines espèces. »

**Réponse du porteur de projet :** « Je suis bien d'accord... on aimerait bien que d'autres bureaux d'études mènent des études, sauf que ça a aussi un coût très important et nous on a l'obligation de les faire. Certes ils sont mandatés par nous, mais ce sont des bureaux d'études indépendants et experts dans ces domaines. Et s'il y a quelque chose qu'ils voient, un oiseau protégé par exemple, ils ont leur notoriété qui est mise en jeu aussi. Donc ils sont obligés de noter qu'il y a tel oiseau qui est passé, et ils ne sont pas là pour minimiser les impacts mais pour les identifier. Après l'IEA et les études bibliographiques consultent des associations locales aussi pour être le plus exhaustif possible sur toutes les espèces qui existent. Et le problème n'est pas qu'une espèce soit présente. Le problème c'est d'étudier son comportement en fonction des différentes périodes de l'année, en fonction de sa population et de son site de reproduction et de savoir : est-ce que justement elle va se déplacer ou non. Est-ce que c'est grave qu'ils se déplacent ou non ? Tout ça est étudié dans le dossier. Si jamais il y a d'autres associations ou d'autres personnes qui ont des informations à faire remonter, soit ils le font remonter à l'IEA, soit ils peuvent le faire remonter directement auprès de la préfecture. S'il y a des études environnementales qui doivent être menées en parallèle, on ne peut pas s'opposer à ça non plus. Donc libre à chacun de faire ses études. Mais je pense que clairement, sur le secteur, le niveau d'enjeux globaux vis-à-vis des espèces n'est pas fort, là on est sur des terrains agricoles. C'est les secteurs justement que la DREAL nous invite aussi à privilégier, parce que les risques vis-à-vis des oiseaux, de la biodiversité est justement aussi le plus faible. Donc ce n'est pas pour rien qu'on est aussi sur des terrains agricoles. »

**R7 :** « Il y a aussi les chauves-souris et certaines espèces ont des rayons d'action de 3-4km. »

**Réponse du porteur de projet :** « Les chauves-souris je suis d'accord avec vous. À l'exception que les chauves-souris se concentrent majoritairement au niveau des boisements. Il y a la vallée de la Juine avec un petit boisement sur la zone d'études. Le volet chauve-souris est aussi très important dans le dossier et on a, pour chacune des espèces présentes, leur note de fonctionnement, jusqu'à quelle distance est-ce qu'elles vont chasser, jusqu'à quelle altitude. Et comme les oiseaux voient et évitent, pour les chauves-souris, si on veut prémunir un impact, il faut prendre les distances les plus importantes par rapport aux boisements. Parce que c'est aussi là qu'elles nichent et donc elles chassent en fait... plus on est proche des boisements, plus c'est leur lieu de chasse. Donc majoritairement les chauves-souris viennent chasser entre 0 et 100m, de chacun des boisements. Plus on s'éloigne et plus ça diminue. »

*Plusieurs personnes s'interrogent sur le bruit que provoque une éolienne et expriment leurs craintes d'être « fortement » gênés par des vibrations basse fréquence et par le bruit qui pourrait être ressenti.*

**Q8 :** « Est-ce que ça fait du bruit ? »

**R8 :** « Moi, j'ai été surpris ! Je pensais bêtement que ça ne faisait pas de bruit mais je suis passé en vélo, il y en a partout ici, et j'étais surpris du bruit. Je ne m'attendais pas à ça. C'est un bruit constant et c'est plus fort que ce que je pensais. C'est des vibrations basse fréquence. C'est comme mon voisin qui a des générateurs du vent, c'est affreux. C'est des bruits graves et ça vibre, c'est curieux. Je ne pensais pas que ça faisait autant de bruit, je le dis sincèrement. C'est des basses fréquences désagréables. »

**Réponse du porteur de projet :** « J'invite tout le monde à aller voir, au pied d'un parc éolien le bruit que ça fait. Vous verrez. Au pied d'un parc éolien, on est à 55 dB qui est le bruit d'une conversation. Là aujourd'hui je parle fort, je dois être au moins à 65 dB. À 500m on doit être à 35 dB, ça correspond à un chuchotement. »

**R9 :** « Mais le genre de bruit est très important. C'est pour ça que les décibels ne comptent pas vraiment, c'est le ressenti. »

**Réponse du porteur de projet :** « On est d'accord, il y a une question de ressenti, mais clairement on s'appuie sur la réglementation qui nous dit qu'à 500m des habitations il ne faut pas être au-dessus de 35 dB et si c'est au-dessus, il faut qu'on bride l'éolienne et donc on la ralentit et on perd en production. Est-ce qu'on a intérêt à

perdre la production ? Non. Donc on n'a pas d'intérêt à se rapprocher des habitations, bien au contraire. Plus on sera loin des habitations, plus le bruit ressenti depuis les habitations sera faible, donc nous on sera moins bridé et on pourra produire.

**R10 :** « Le bruit c'est la distance aussi ».

**Réponse du porteur de projet :** « C'est ce que j'allais dire. Après il y a toute la rose des vents qu'il faut prendre en compte. C'est-à-dire que forcément si on est derrière on se prend le bruit. À l'inverse on l'entend moins. Il faut prendre en compte ça. À quel moment est-ce que la fréquence de vents, est-ce qu'on est toujours derrière les vents dominants aussi. En fonction du relief, parfois il peut y avoir une butte et le bruit peut en fait sauter une partie. On peut ne rien entendre sur une butte, et le bruit se fait entendre beaucoup plus loin. Mais on a un volet acoustique qui étudie à partir du relief la propagation du bruit en fonction de tel ou tel scénario, et en fonction des bruits éventuels, on met en place en amont des bridages. Et tout ça est vérifié ensuite après la mise en service du parc. Il y a une mise en conformité qui est réglementaire, où on vient vérifier que ce qu'on avait prévu est exact. Si ce n'est pas exact, on réajuste ».

**R11 :** « Mais les études c'est comme la météo ».

**Réponse du porteur de projet :** « Après qu'est-ce que vous voulez que je vous dise... dans ce cas là... on peut croire en rien dans ce cas ».

**R12 :** « Nous on est directement concernés à la rue Descartes, on va les avoir derrière, quel que soit le scénario. Donc en ce qui concerne Autruy-sur-Juine, parce que j'ai bien potassé les 50 pages... donc tout ce que vous dites là je le sais déjà. Dans le scénario le plus défavorable, les éoliennes se situent à 676 mètres des habitations à Autruy-sur-Juine. Ce n'est pas beaucoup hein. Je suis allé à Charmont voir un petit peu les éoliennes et quand on s'approche à moins d'1km on les entend quand même. Concernant les nuisances, je vais vous lire le jugement qui a été rendu par la cour d'appel de Toulouse du 8 juillet 2021. C'était un couple du Tarn qui avait un parc éolien à côté et qui se sont plaints parce qu'ils souffraient de multiples troubles du sommeil, crise d'anxiété, malaises causés par des infrasons propagés dans l'air et dans le sol. La justice reconnaît les souffrances. La justice demande le dédommagement, etc. Alors je vous lis le jugement de la cour d'appel, je l'ai récupéré cet après-midi sur Internet, c'est texto. Je cite : Les infrasons aériens et qui se propagent dans le sol, particulièrement dans les sols rocheux, trop graves pour être perceptibles par l'oreille humaine, sont désormais reconnus médicalement comme ayant des impacts sur la santé, comme les basses fréquences audibles. Et je termine : le syndrome éolien est reconnu et la démonstration des troubles anormaux de voisinage est établie. Nuisances sonores et visuelles qui constituent une dégradation de leurs conditions de vie, sont consécutifs de l'anormalité du trouble de nature à traduire l'inconvénient excessif de voisinage. Un expert qui était présent sur les lieux a rendu son expertise. Les très basses fréquences et les infrasons ne font actuellement l'objet d'aucune disposition réglementaire. Donc c'était pour des éoliennes qui étaient entre 700 et 1300m de leur habitation et qui ne dépassaient pas les 58m de hauteur. Et je termine par : L'exploitant qui a dû dédommager le couple, n'a pas souhaité se pourvoir en cassation et préféré payer les indemnités. Jugement de la cour d'appel de Toulouse qui est du 8 juillet 2021. »

**Réponse du porteur de projet :** « Je ne suis pas juriste donc je ne vais pas parler de chacune des phrases de cette décision. Ce que je peux dire là-dessus c'est qu'on a un jugement effectivement et à côté de ça, ce dont on ne parle pas c'est qu'on a plusieurs dizaines de jugements qui sont aussi dans le cas contraire. Il y a des études qui ne sont pas juste des études de développeur. Les études sur les infrasons ça a été fait par l'académie de médecine, par l'ANSES, des entités qui sont quand même nationales, reconnues dans leur domaine et reconnues par leurs pairs aussi de façon nationale. Donc je ne peux pas vous dire que là-dessus il n'y a pas de nuisances, je ne suis pas médecin non plus. Nous on s'appuie sur des entités nationales qui ont mené des rapports en 2004, en 2017, qui font des études sur les infrasons, sur la gêne sur le corps humain. Et à côté de ça il y a également des jugements. Il suffit de chercher également sur internet. Si on veut trouver des jugements qui disent que : non, en fait il n'y a pas de désagréments justement sur l'être humain, parce que justement les études ont montré que ce n'est pas le cas, on peut aussi en trouver. Sur ce jugement, je ne sais pas quoi vous

*dire, ça peut être un cas particulier. Est-ce qu'on a tout le détail de cette décision, du mal-être des gens. Le syndrome éolien moi j'ai un avis dessus, vous pouvez avoir le vôtre. Est-ce qu'il existe réellement ou pas ? Est-ce que finalement le problème vient vraiment de l'éolienne qui génère une onde, quelque chose sur l'être humain ou alors est-ce que c'est l'être humain qui par sa psychologie, vis-à-vis de sa vision de l'éolienne, génère un stress, une anxiété et qui ensuite développe des symptômes. Dans ce cas-là est-ce que la faute est liée vraiment à l'éolienne ou pas ? »*

**R13 :** « Expliquez aux gens qui, à l'heure actuelle, dorment bien, que vos appareils vont leur buriner la tête à 35 dB continuellement. Comment on peut expliquer ça là ? Qui prend des décisions pareils pour faire chier le monde ? »

**Réponse du porteur de projet :** « C'est réducteur de dire ça. On n'est pas placé à 500m, on ne sera pas forcément à 35 dB, on ne sera pas forcément dans les vents dominants. Chacun n'a pas la même capacité auditive. Quelle est la probabilité pour que la personne, si elle entend quand bien même l'éolienne... est-ce qu'elle l'entend pendant 1 seconde, 2h, 3h... ? Est-ce qu'elle va développer des symptômes ? C'est une questions qui est extrêmement complexe. On ne peut pas dire simplement qu'il y a un parc éolien, donc que vous n'allez pas pouvoir dormir et que vous allez avoir des problèmes de santé.

*Je vais conclure très rapidement. Oui, on peut très bien organiser une visite de site si vous le souhaitez. Ce sera le plus simple et le plus rapide, parce qu'il y a des parcs éoliens qui sont vraiment à quelques kilomètres de là. Mais le bruit n'est pas que constant, car la vitesse de vent et la direction peuvent changer, il peut y avoir des obstacles entre nous. Si on parle de la nuit, on se rapproche peut-être de la situation où le vent est stable et où on ne bouge pas. Cela dit entre nous et les éoliennes il y a déjà de la distance, il y a des murs, il y a la vitesse de vent qui n'est pas la même, qui varie. Il y a des directions de vent, comme je le disais tout à l'heure, qui n'est pas la même, en fonction de si on est derrière le parc éolien ou si on est sur le côté. Donc il n'y a pas de période où on a le bruit de l'éolienne qui est dans nos oreilles en pleine nuit pendant toute la nuit. »*

**R14 :** « Comme il y a beaucoup de retraités de toute façon à Autruy-sur-Juine, et plus on devient vieux et plus on devient sourd, ça ne devrait pas être un trop gros problème (rires). Je me mets dedans. J'attends avec impatience la retraite ».

*De nombreuses questions ont été posées sur la distance des éoliennes vis-à-vis des routes, des radars militaires, de l'aéroport présent sur la commune et des habitations.*

**Q9 :** « Quelle est la distance minimum entre les éoliennes et les radars militaires ? »

**Réponse du porteur de projet :** « En fait il y a plusieurs distances. Jusqu'à 20km du radar, c'est interdiction. Entre 20 et 30km, c'est un certain alignement. En fait il faut que la forme du parc éolien soit dirigée dans l'axe du radar. Au-delà de 30km, c'est des règles qui sont un peu plus spécifiques, qui sont nouvelles d'ailleurs, parce qu'entre 30 et 70km il faut que le parc éolien soit dans la visibilité de deux radars, au minimum, pour que si jamais le parc éolien génère des interférences sur un premier radar, on puisse voir ce qui se passe derrière, grâce à un autre radar. »

**R15 :** « Si je peux me permettre, depuis le 18 juin 2021, la distance entre les éoliennes et les radars militaires doit être supérieure à 70km. Bricy est à 41km à peu près. Selon l'armée... et là je les cite... les éoliennes peuvent brouiller le signal des radars, par exemple en empêchant de détecter un avion qui passerait derrière un champ d'éolienne. Et Florence Parly, la ministre des armées, s'est sentie obligée de diligenter depuis 2021... de porter cette distance à 70km. »

**Réponse du porteur de projet :** « Il y a justement cette règle-là et après il y a des réserves, des conditions, c'est-à-dire : sont autorisés les parcs éoliens antérieurs à cette distance-là, s'ils sont également visibles par d'autres radars à moins de 70km. Ça c'est la première chose, et la deuxième c'est que dans le cas du projet d'Autruy-sur-Juine et Pannecières, on a un retour écrit de l'armée concernant les distances radars qui dit que le parc éolien, quel que soit son implantation sur ce secteur-là, n'aura pas d'impact vis-à-vis des radars aux alentours. »

**Q10 :** « Quel doit être la distance des éoliennes par rapport aux routes ? »

**Réponse du porteur de projet :** « C'est le Conseil départemental qui nous donne la distance. C'est en fonction du trafic routier. Si c'est une route qui est très passante, il va falloir prendre une distance égale à la hauteur totale de l'éolienne. Donc si on est dans le cas maximum, on est sur des éoliennes à 180m en bout de pale, il faut prendre une distance de 180m. Si on considère les deux départementales 97 et 95, ça sera le cas. Si on est sur des routes moins passantes, des chemins d'exploitation typiquement, on peut se placer aux pieds, puisque c'est une question de risques liés aux usagers. Donc forcément plus il y a de la fréquentation, plus il y a un risque... un bris de glace par exemple qui peut se détacher. Sur un chemin d'exploitation, on est sur des fréquentations basses... »

**R16 :** « Vous savez dans divers départements ce n'est pas la même chose. Parce que dans l'Eure-et-Loir elles sont à 30m de la route. »

**Réponse du porteur de projet :** « Ça peut changer en fonction des départements. Il y a des situations effectivement où pour les premiers parcs éoliens, les études qu'on nous demandait étaient moins poussées. Il y avait moins de recul vis-à-vis de cette énergie, donc on pouvait se rapprocher plus facilement des routes. Et à l'époque cette route pouvait être jugée comme faiblement fréquentée. Mais aujourd'hui, le risque est calculé selon différents critères, qui sont dans un dossier spécifique : l'étude de dangers. Et sont considérées les chutes de glace, les jets de glace, les chutes de pale, les gels de pale, la chute d'outils en cas de maintenance, etc. Tout ça est calculé en matière de probabilité, de fréquence d'apparition, de la gravité. Il y a plusieurs choses, qui font que le risque est extrêmement minime pour qu'il y ait des dommages sur un individu. Donc là ça a été jugé que sur cette route-là, la probabilité pour qu'il y ait quelque chose sur une voiture ou sur un passant, a été jugé vraiment très faible. »

**Q11 :** « Monsieur Floriot, on s'est rencontré déjà, je suis propriétaire du terrain d'aviation. Qu'est-ce que vous pensez de la circulaire du 12 janvier 2012, qui prévoit de ne pas mettre d'éoliennes dans un cercle de 5km de diamètre ?

**Réponse du porteur de projet :** « Oui. Cette circulaire-là on l'a bien consultée. On a consulté l'aviation civile aussi. Cette circulaire dit en détail que les propriétaires des aérodromes privés, dans un périmètre de 5km autour d'un projet éolien, doivent être consultés. Ils doivent être consultés et un accord doit être trouvé avec eux, en concertation, pour concilier les deux activités. »

**R17 :** « Votre terrain d'éoliennes démarre à 500m de la piste, à 500m je suis à 25m d'altitude, à 1km je suis à 50m d'altitude, dans les pales, à 1,5km je suis à 69m et à 2km je suis à 100m. Et la fin du terrain est à 2,5km, je suis à 125, donc en plein dans les pales ».

**Réponse du porteur de projet :** « On connaît votre aérodrome, on sait qu'il est là depuis le début du projet. »

**R18 :** « La zone d'étude est pile dans l'axe de la piste d'aviation, ça ne peut pas être pire. »

**Réponse du porteur de projet :** « La zone d'étude oui, mais justement le but c'est de pouvoir faire des implantations qui vous impactent le moins, et je vous remercie d'être présent ce soir pour faire des implantations qui permettent de concilier les deux activités : à la fois un parc éolien et à la fois votre activité. Il y a des implantations qui sont possibles entre les deux, et c'est aussi ce que l'aviation civile nous recommande de faire. Donc aujourd'hui pour nous on a étudié cette question-là. On propose des scénarios qui intègrent justement votre piste, votre axe de décollage. Vous avez toujours votre axe de décollage et les éoliennes sont suffisamment à bonne distance. »

**R19 :** « Il y a d'autres terrains à mon avis sur les 10.000 hectares de la commune on va dire, je ne sais pas combien là il y a 300 hectares qui sont pile poil dans l'axe. »

**Réponse du porteur de projet :** « Là-dessus, sur la circulaire, il y a des possibilités justement d'implantations d'éoliennes et pour autant que vous puissiez continuer votre activité sans risques. »

**Q12 :** « A quelle distance des maisons d'habitation vous installez vos éoliennes ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Là-dessus, il y a une réglementation donc on n'a pas le choix. C'est 500m minimum. Je dis bien « minimum ».

**Q13 :** « Mais là, à l'heure actuelle, dans le projet ? Et la distance correspond au pied de l'éolienne ou c'est le rayonnement avec les pales ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Je ne peux pas vous le dire puisqu'on n'a pas l'implantation finale. C'est justement pour ça qu'on fait cet atelier pour tenir compte de vos remarques sur les scénarios d'implantation réalisés. Cela dit sur les 4 scénarios qui ont été présentés dans le dossier de concertation et qu'on va vous présenter juste après, et dans les livrets qu'on va vous distribuer aussi, il y a les distances justement aux habitations. Donc on est en fait globalement à plus de 700m de toutes les habitations. Aussi, sur la distance, normalement c'est le pied de l'éolienne, sauf qu'en fait dans les développeurs personne ne joue avec cette limite-là, parce que plus on est proche, plus on émet du bruit, donc on a une réglementation acoustique, et vis-à-vis des habitations. Donc plus on est proche, plus en fait on va devoir en fait arrêter. Parce que l'éolienne doit être bridée en cas de variation de bruits trop élevée. »

*Des questions sur la production des éoliennes et sa connexion au réseau public ont été ensuite abordées.*

**Q14 :** « Alors je suis électricien et puis j'ai plein de questions à poser. Comment renvoyer le courant sur le réseau public ? Est-ce que c'est localement, est-ce que c'est en amont de vos transfos ou il y a des lignes spéciales ? Car si vous produisez localement il y aura trop de courant, dès qu'on est en été il y a trop de courant et il y a la moitié des éoliennes qui sont arrêtées sur la route de Pithiviers. Est-ce que vous vous êtes concertés et est-ce que vous avez des accords avec la SICAP qui elle-même a 20 ou 30 éoliennes dans notre direction dont la moitié sont en arrêt ? Le risque est une surproduction de courant qui fait que chaque actionnaire qui aura mis de l'argent dans les éoliennes, va se retrouver avec peu de rentabilité. Donc la rentabilité de l'éolien, ça va jusqu'à une petite mesure. En mer quand il y a toujours du vent, d'accord, mais chez nous il n'y a pas toujours du vent. C'est le gros problème. »

**Réponse du porteur de projet :** « Il y a plusieurs sujets en une seule intervention, plusieurs choses. Sur la SICAP, ils ont été consultés et vont être reconsultés. Sur le reste : en fait, l'électricité qui est produite au niveau de la nacelle, au niveau de la génératrice, à la sortie de la génératrice on a 690V. Les énergies renouvelables, dont l'éolien, les parcs éoliens, sont prioritaires sur le réseau. Donc ils injectent systématiquement. »

**R20 :** « Oui, mais ça ne veut rien dire prioritaire. Dès que vous avez 230V ou 400V, les systèmes électriques gèrent parfaitement, ils arrêtent de produire. Donc votre éolienne elle ne peut pas se mettre à tourner à grande vitesse. Elle se met de côté et puis elle s'arrête. »

**Réponse du porteur de projet :** « Non, une éolienne ne s'arrête que dans certaines conditions : soit elles n'ont pas assez de vent, soit il y a de la maintenance curative, préventive, soit il y a trop de vent. Les éoliennes que vous voyez qui sont arrêtées c'est pour une de ces raisons. Il n'y a pas d'arrêt machine, il n'y a pas d'arrêt des éoliennes lors d'une sur-production locale. Elles sont prioritaires sur le réseau. Les parcs éoliens injectent et derrière c'est le gestionnaire du réseau qui adapte la production avec les autres moyens de production. »

**R21 :** « Je ne suis pas d'accord. EDF fournit un courant qui est toujours le même et ne peut pas être à votre écoute en disant : on va baisser notre courant et puis vous allez fournir le vôtre. Ce n'est pas possible. D'autres éoliennes oui, parce qu'on voit des éoliennes récentes qui tournent à fond. Les anciennes ne tournent pas, parce qu'il y a le problème que chaque éolienne doit fournir que son courant. Quand il y a trop de courant c'est les autres, les dernières qui tournent. »

**Réponse du porteur de projet :** « Non monsieur, ça ne fonctionne pas comme ça. Je pense que de par votre métier d'électricien vous avez cette vision globale d'électricité en fonction des moyens de production, mais dans l'éolien, il n'y a pas d'arrêt d'éolienne ou de ralentissement d'éoliennes à cause d'une surproduction locale. »

**R22 :** « Moi j'étais abonné au journal de l'électricien. Il y a 10-15 ans ils nous mettaient déjà que le gros problème de renvoyer le courant dans le réseau public, c'est la surproduction, ça c'est un problème majeur.

Ça je vous assure, mais partout, chez nous. C'est ce qui se passe en Allemagne, ils ont des problèmes de rentabilité en Allemagne. On aurait des panneaux solaires partout il y aurait surproduction. »

**Réponse du porteur de projet :** « Après monsieur, j'entends ce que vous dites. Je vous dis aussi comment ça fonctionne du côté de la filière éolienne. Après est-ce que j'ai raison, est-ce que vous avez raison... peut-être qu'on est dans un entre-deux aussi. »

**Q15 :** « Quand il y a surproduction on dit justement que les génératrices tournent à l'envers pour absorber l'énergie, est-ce que c'est vrai ou pas ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Non. Enfin en tout cas pas sur l'éolien. Sur la technologie de l'énergie éolienne, on ne fait pas tourner les éoliennes dans l'autre sens pour absorber les surplus d'électricité. Par contre il y a des industries, des grosses industries qui sont payées pour absorber l'électricité et effectivement tourner dans le vide. »

**Q16 :** « Si vous allez dans un réseau qui est saturé, pourquoi vous construisez des éoliennes là où il n'y en a pas besoin. On a 30 éoliennes faites par la SICAP, pourquoi vous voulez mettre des éoliennes en plus ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Pour produire de l'électricité monsieur. Si vous raisonnez à l'échelle locale, oui, c'est absurde. Mais est-ce que les voisins qui ont la centrale nucléaire disent : on produit juste pour nous. On serait bien embêté ici de ne pas avoir d'électricité parce qu'on ne la produit pas. »

Plusieurs participants se questionnent sur les bénéfices reversés à la commune sur le projet éolien voyait le jour.

**Q17 :** « Ca va rapporter combien pour la commune ? Je crois que le problème c'est que l'éolienne c'est une énergie non rentable. Elle est rentable uniquement parce qu'elle est subventionnée par l'Etat français au travers d'EDF qui a obligation de racheter l'électricité éolienne qui est 3 fois plus chère que l'électricité nucléaire. Ce qu'il faut savoir c'est que ça a un effet de bord, EDF du coup perd un peu d'argent et rehausse le prix. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'une commune gagne un peu d'argent, c'est l'ensemble des Français qui perdent un peu d'argent. Sauf qu'un jour, quand cette augmentation sera trop forte, il y aura un homme politique qui en aura marre d'avoir des gilets jaunes, et qui dira : on ne peut plus subventionner. Donc les projets éoliens s'arrêteront. On dira : maintenant vous vendez votre truc, on ne vous subventionne plus, mais comme le prix sera beaucoup trop cher, ils ne pourront plus les vendre. Toutes les sociétés qui auront créé des éoliennes feront faillite. On n'aura même pas les moyens de les sortir. Alors il y aura quand même un petit avantage à l'éolien, comment comme on veut d'ici 2035 faire l'intégralité du parc de voiture en électricité, les éoliennes auront un intérêt. Jean-Marc Jancovici, il vous dit qu'on ne peut pas se permettre d'attendre que l'éolienne tourne pour que le train démarre. Donc l'éolienne ne sert pas à grand-chose. Donc qu'est-ce qu'on a comme projections ? Est-ce qu'on est sûr que dans 25 ans ou même dans 10 ans, la mairie continuera à toucher des sous ? Parce qu'en fait le seul intérêt, pour la mairie finalement, pour le village c'est les bénéfices ? Et puis un petit peu pour le propriétaire du terrain qui touche aussi une partie. La Communauté de communes aussi, mais c'est pour tous les habitants. Ça permet d'avoir la réfection des écoles... enfin peu importe, tous les budgets communaux. Donc qu'est-ce qui est garanti à la mairie ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Il y a beaucoup de réponses qui sont apportées déjà dans le dossier de concertation, donc si ma réponse n'est pas complète je vous invite à faire un tour dans le dossier de concertation en matière de retombées. C'est des choses qui sont garanties. Je ne connais pas le futur non plus, personne ne le connaît. Cela dit, ce qu'il y a écrit dans le dossier et ce sur quoi on se porte aujourd'hui, ce à quoi la réglementation nous oblige, les deux choses principales c'est :

- La fiscalité, pour les communes, elle est majoritairement issue de l'IFER, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, donc tout ce qui est production d'électricité, d'eau. Aujourd'hui cette part, pour la commune si on est sur un parc entre 4 et 6 éoliennes, dont 2 ou 3 pour Autruy et 2 ou 3 pour

*Pannecières, on est sur des minimums de 17.000€ par an pour la commune. Entre 17.000 et... de tête... 26.000 en matière de fiscalité. Et encore ça c'est dans les hypothèses basses. C'est-à-dire qu'on a pris la situation actuelle. L'IFER continue de monter en flèche. Donc vu que l'imposition est basée sur l'IFER, on peut s'attendre facilement à avoir des montants à au moins quasiment 5000€ de plus le jour où les éoliennes seront vraiment construites.*

- *Ensuite la 2<sup>ème</sup> composante ce sont les mesures d'accompagnement. Ces mesures d'accompagnement c'est nous qui les fixons. Dès aujourd'hui dans le dossier ça a été une des conditions d'ailleurs au moment du lancement du projet, on a revu ces mesures d'accompagnement. Qu'est-ce que c'est ? Simplement il faut voir ça comme une enveloppe financière à destination des projets communaux en lien avec le développement durable. C'est large volontairement mais il faut aussi bien cadrer les choses. Et ça, c'est basé en fonction du nombre d'éoliennes et de la hauteur de la machine. Donc si on est à 150m ou moins c'est 3000€ par éolienne, par an, sur 20 ans. Si on est au-dessus de 150, c'est 5000€ par éolienne, par an, sur au moins 20 ans. »*

*« Il y a autre chose qu'on met en place, c'est pas obligatoire et pas seulement pour la commune, mais justement directement pour le particulier. Vous connaissez certainement, c'est le système de financement participatif, financements citoyens. Là où chacun peut finalement investir dans le parc et voir après mensuellement ou annuellement des dividendes retomber. Enfin, sur la question des subventions : avant on avait des aides parce qu'il fallait lancer ces énergies renouvelables qui sont nouvelles. Aujourd'hui, maintenant que ça tourne bien, sans mauvais jeu de mots, ces aides-là diminuent réellement et on sort du système d'aides avec la vente d'électricité directement sur le marché. Donc l'éolien est sur un marché concurrentiel, où il faut proposer un prix au plus bas, et on se rend compte que l'éolien ça fonctionne très bien. Et d'ailleurs le système d'aides, en fait on est amenés à en sortir définitivement. Il suffit de regarder les rapports de RTE, ils montrent que dans moins de 10 ans il n'y aura plus d'aides pour l'éolien. »*

**Q18 :** *« Est-ce que l'argent est réévalué ? »*

**Réponse du porteur de projet :** *« Oui, monsieur. Il faut rajouter, par an, au minimum... 3000 x 2, donc ça fait 6000€ à rajouter aux 17.000 de la fourchette basse. On est à 24.000€ au minimum, et si on prend la fourchette haute, du coup on est à 3 éoliennes, 5000€, ça fait 15.000. 15.000 + 26.000 ça fait 41.000. Donc ça, ça serait la fourchette. Finalement on serait entre, si je ne dis pas de bêtises, entre 24.000 et 41.000, annuel. Pendant toute la durée de vie du parc éolien. »*

**Q19 :** *« Financièrement parlant, ça a un intérêt pour la commune ? »*

**R23 :** *« En complément je voudrais poser une question à monsieur le Maire. Moi je ne me rends pas compte, pour moi 40.000€ ça me paraît tellement rien du tout, que je me dis : quel est l'intérêt de faire ce plan. Maintenant je ne connais pas le budget de la commune parce que je n'ai jamais pu être très présent au moment où il y avait les Conseils municipaux. C'est important pour la commune ? Ça peut permettre de faire des belles choses ces sommes là, ou ça serait juste pour pouvoir offrir des croissants ? Enfin je schématise mais... si c'est vraiment important c'est aussi à prendre en compte dans le fait que tout le monde se dise oui. »*

**Réponse du porteur de projet :** *« Je laisserai monsieur le maire juger si finalement c'est significatif ou non. »*

**Réponse de M. le Maire :** *« La commune c'est un budget de 700.000€, avec l'eau. Mais il y a moitié pour l'eau et l'assainissement peut-être. De souvenir, c'était plutôt 300.000€, le budget juste, hors eau. Donc le budget communal c'est autour de 300 à 400.000€. Le parc c'est donc 10%. Mais ça c'est le budget, il n'y a que le fonctionnement dedans, il n'y a pas l'investissement. Il est clair que 40.000€ d'investissements supplémentaires par an sur une commune comme la nôtre, oui, c'est quelque chose de très important. En investissements, tout dépend du montant de subventions qu'on peut obtenir, mais quand on arrive à investir 100.000€ par ans sur notre commune c'est beaucoup. Donc si on a 40.000 en plus c'est très important. D'autant plus que les dotations sont plutôt à la baisse qu'à la hausse. »*

**Q20 :** « Est-ce c'est sur contrat ou est-ce que c'est mesuré par des compteurs électriques ? Est-ce que c'est un bail ? »

**Réponse du porteur de projet :** « C'est indépendant de la production. Ça c'est quelque chose qui est fixé en amont et qui est déjà dans le dossier. C'est un bail pour 20 ans. C'est un accord entre deux parties par exemple, la mairie et le fournisseur. »

**Q21 :** « Et si la société fait faillite, est-ce qu'il reste quelque chose ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Avant même la mise en service du parc, en fait on va mettre en place des garanties financières pour ce genre de situations. Donc il faut qu'on provisionne cette somme-là en plus, avant même de construire le parc. Donc ça intègre les cas de faillite, même si les cas de faillite aujourd'hui dans l'éolien, on n'en a pas encore. Le plus gros de l'investissement c'est au moment du développement, dès que le parc éolien il tourne, il produit et dès qu'il produit on peut vendre de l'électricité. »

**Q22 :** « Est-ce que la maintenance du parc est importante ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Non, la maintenance n'est pas importante. Garantie constructeur la durée de vie d'une éolienne est déjà 25 ans, mais avec la maintenance on peut la pousser jusqu'à 40 ans. »

**Q23 :** « Pour les personnes qui vont avoir les éoliennes derrière leur jardin, à combien vous évaluez la moins-value du patrimoine immobilier ? Car c'est estimé à 40% à peu près. »

**Réponse du porteur de projet :** « Non, ça c'est des chiffres. Il est impossible d'évaluer la moins-value. Par contre on peut très bien trouver des données réelles où sur certaines communes, les habitations ont pris de la valeur, parce que le parc éolien engendrait des retombées économiques pour la commune. »

**Q24 :** « Les éoliennes, il n'y aura pas d'interférences auprès des récepteurs ? »

**Réponse du porteur de projet :** « Non, et s'il y en a, on a l'obligation de remettre en état, de rétablir le signal. »

**Q25 :** « Et quand il y en a une qui tombe, vous faites quoi ? Ça coûte combien de remettre une éolienne ? Il y en a une qui est tombée l'année dernière sur la commune d'à côté, on ne sait pas combien ça a coûté pour la remettre par exemple. »

**Réponse du porteur de projet :** « Très honnêtement je ne saurais pas, c'est une information qu'on peut chercher. Ça peut se retrouver et se calculer mais ce n'est pas le même chiffrage qu'un démantèlement basique, parce que l'éolienne est tombée. Vu que ça ne nous est jamais arrivé, je ne sais pas parce que tout simplement c'est des événements qui sont très rares. Aujourd'hui il y en a une qui est tombée, il y en a peut-être d'autres qui tomberont, comme il y a des accidents de voiture. Il y a des probabilités de risques. Aujourd'hui en tout cas il n'y a pas eu de mortalité liée à des éoliennes. »

**R24 :** « Donc grosso modo là, si on résume bien, il y a beaucoup plus d'impacts négatifs que d'impacts positifs. Il y a l'impact visuel, on est d'accord c'est subjectif. Il y a aussi un impact sur la santé. Ça coûte aussi beaucoup plus cher à produire, mais ça reste rentable par les aides de l'Etat actuellement. Il y a des problèmes de recyclabilité. Donc certes un avantage pour l'environnement mais aussi un problème sur la recyclabilité de l'ensemble des éoliennes. Il y a aussi un problème sur la faune locale et ensuite pour terminer un problème sur la faillite, possible pour l'entreprise. Donc finalement les inconvénients si on les liste bien, il y a juste un avantage économique pour la commune et un avantage économique pour la personne qui possède le terrain. Donc la question vraiment qui se pose c'est : est-ce que l'impact économique est vraiment important pour la commune et est-ce que ça va vraiment changer l'investissement de la commune, est-ce que ça va vraiment permettre à la commune de se développer positivement ? Est-ce que vous êtes prêt à prendre le risque d'avoir plus d'inconvénients finalement que d'avantages ? Voilà grosso modo si je devais résumer. »

**Réponse du porteur de projet :** « J'entends ce que vous dites et pourtant, justement, ce que je ne comprends pas c'est qu'en fait sur tous ces sujets là qu'on a abordé, malheureusement trop rapidement parce qu'il faut que j'apporte des réponses aussi assez brièvement, mais sur tous ces points on a des réponses. On a montré qu'on a des solutions, j'ai essayé d'expliquer ça dans mes réponses, c'est aussi présent dans le dossier de concertation

qui est mis à votre disposition. Ça sera encore plus détaillé dans le dossier complètement d'études d'impacts que nous allons fournir. Et en fait si on creuse chacun des sujets, il y en a qui n'ont pas lieu d'être. Les impacts que vous avez cité, que ce soit sur les oiseaux, sur la santé c'est maîtrisé, sur le bruit, c'est maîtrisé. Tout ça en fait c'est maîtrisé. Après je suis d'accord avec vous que ce sont des vraies questions. Mais est-ce que ces questions-là ne sont pas plus liées à la perception de chacun. Et la perception c'est quelque chose qu'on ne pourra jamais changer. Je ne pourrais pas vous dire qu'une éolienne c'est beau si vous dites que c'est moche et vous trouvez que ça dénature le paysage. »

*Un participant propose de faire voter les habitants pour décider de l'installation ou non du parc.*

**Réponse du porteur du projet :** « Le problème c'est que si on fait ça, on peut être sûr que dans tous les projets ce sera non. Parce que les gens ne vont lister que les points négatifs. Les gens qui sont favorables dans ce genre de projet ne se manifestent pas forcément. Et en fait si on laisse justement ces décisions à tout le monde, tout le monde n'a pas ce niveau de connaissance sur le sujet ni d'implication pour s'informer correctement. Ça veut dire qu'on prend aussi des délibérations et des votes sur un sujet qu'on ne maîtrise pas forcément. Donc cette décision peut être aussi biaisée. Nous on essaye de vous apporter le plus d'éléments maintenant si vous ne voulez pas nous croire, libre à vous, mais si on est d'accord qu'il y a une question de démocratie, on a aussi des personnes qui décident pour nous. Et si on doit à chaque fois demander l'avis à tout le monde, en fait on se rend compte que dans le monde vraiment actuel, on ne ferait aucun projet. Il y a des personnes décisionnaires qui sont aussi là pour ça, c'est pour ça qu'on a un gouvernement et un Conseil municipal. Ils sont là aussi pour trancher certaines questions. »

**R25 :** « Seront favorables surtout ceux qui ne les auront pas à côté, pour répondre à ce que vous disiez. Ce sont surtout ces gens-là qui sont favorables. On a bien compris qu'ERG pour la mairie c'est gagnant-gagnant. Par contre pour les gens dont je fais partie, ainsi que mes voisins, ceux qui vont les avoir derrière leur jardin, à combien vous évaluez la moins-value du patrimoine immobilier. »

### 3. Travail en groupe pour identifier le meilleur scénario pour la commune

Réunis par table, 5 groupes de participants disposant du matériel proposé par le porteur du projet (des cartes A3 par scénario) du livret du participant, de matériel bureautique et d'une heure de travail, étaient invités à désigner un rapporteur avant d'initier les discussions à l'aide des 3 questions proposées dans le livret du participant, et d'échanger sur les avantages et inconvénients de chaque scénario.

Chaque groupe pouvait ainsi partager des points de vue sur l'énergie éolienne et l'implantation du projet, discuter et choisir le scénario le plus adapté au territoire, créer un scénario nouveau et solliciter l'équipe projet à tout moment.

Paola Orozco-Souël a rappelé les consignes de travail et les règles du débat : laisser la parole s'exprimer librement, écouter avec attention et rapporter fidèlement la parole de chacun.

#### *Restitution du travail en groupe*

3 groupes, dont les membres étaient tous opposés à l'implantation du projet, ont totalement refusé de choisir un scénario et se sont opposés aux 4 possibilités d'implantation envisagées par le porteur du projet.

Projet éolien Autruy-sur-Juine & Pannecières Atelier de concertation Table N°1			
Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Pas favorable	Pas favorable	Pas favorable	Pas favorable
Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Pas favorable	Pas favorable	Pas favorable	Pas favorable
Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Pas favorable	Pas favorable	Pas favorable	Pas favorable

Pour le premier groupe, le projet ne respectant pas une distance aux habitations d'un kilomètre comme à Pannecières, le risque de nuisances est réel. Le rapporteur de la table N°1 explique ainsi que « les personnes sont défavorables parce qu'elles (les éoliennes) sont près du pays. Pour le bruit. Imaginez, vous dormez la nuit, la fenêtre est ouverte et vous entendez ça, même à 500m. Dans le scénario 2, avec 5 éoliennes, on a le même problème, toujours trop près du pays, toujours pour la même raison. Le scénario 3, à 6 éoliennes, toujours pareil, une personne du groupe était un

*peu favorable, mais les autres trouvent qu'il est trop près du pays et sont défavorables pour le bruit. Et le scénario 4, à 6 éoliennes, c'est la même chose ».*

Les participants de la table N°3 déclarent pour leur part avoir choisi de vivre à la campagne pour la tranquillité et le calme. Ils estiment que leur mode de vie n'est pas compatible avec la présence d'un parc éolien et craignent une décote de leur maison. Leur rapporteur affirme qu'« ayant choisi d'habiter à la campagne je préfère voir des tracteurs et des engins agricoles dans les champs plutôt que des éoliennes. Nous avons un petit village tranquille, nous voulons du calme à la campagne et non une pollution, problèmes de santé et autres ».

Se déclarant unanimement favorables à l'énergie nucléaire, les membres de la table N°4 s'opposent au projet quelle que soit son implantation car l'éolien n'a pas sa place dans la commune « notre havre de paix qui ne serait plus là », et parce que « la distance d'1km des maisons d'habitation, comme Pannecières l'a fait, n'est pas respectée, donc trop près d'Autruy, trop près d'Estouches ».

Concernant les autres groupes, la difficulté pour parvenir à un consensus sur l'opportunité d'avoir un parc éolien sur la commune et sur l'implantation des machines a marqué les échanges entre les personnes favorables et opposées à l'énergie éolienne.

C'est notamment le cas de la table N°2 où le rapporteur a fait état de cette division : « Alors autour de la table en fait on avait des personnes qui étaient complètement contre les éoliennes et puis d'autres qui étaient plutôt favorables. Donc en gros les scénarios où il y a le moins d'éoliennes, 4 et 5 éoliennes, sont ceux où on est restés plutôt favorables ».

Ainsi, les personnes qui souhaitent l'implantation du parc éolien se sont dit « favorables » au scénario 1 et 2 et « plutôt favorables » au scénario 3 et 4. Pour ces participants le projet apporte des bénéfices « à la commune et à l'exploitant agricole », « produit une énergie verte et renouvelable », « fait fonctionner l'économie », permet le « recyclage des matériaux et l'entretien du site ».

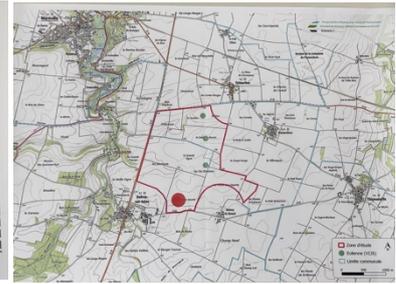
Les personnes hostiles à l'éolien ont pour leur part exprimé un avis « défavorable » aux scénarios 2 et 3 en raison de la « nuisance sonore, la dénaturation, la perturbation des animaux (faune locale), la lumière rouge, la santé car l'éolien provoque des nausées, la pollution visuelle, (parce que) ça coûte cher à produire, (que) la régularité n'est pas à 100% (et qu'il existe un) risque de faillite de l'entreprise ».

Si seul un participant de la table N°5 a participé en exprimant un avis « *plutôt favorable* » au scénario 1, il est d'accord avec cette proposition « *à condition de supprimer l'éolienne au bord de la route* », souhaite savoir « *que fait-on dans 20 ans ? Quel est le coût du démontage ?* ». Il souligne par ailleurs qu'il existe « *un problème d'intégration visuelle* ».

Projet éolien Autruy-sur-Juine & Pannecières  
Atelier de concertation  
Table N°5

Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3	Scenario 4
Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Plutôt favorable	Plutôt favorable	Plutôt favorable	Plutôt favorable
Plutôt défavorable	Plutôt défavorable	Plutôt défavorable	Plutôt défavorable
Défavorable	Défavorable	Défavorable	Défavorable

Atelier de concertation - 3 décembre 2021



Enfin, une personne a proposé un scénario nouveau dans l'objectif d'éloigner de 1 km le projet : « *ça serait sur le scénario 3, on prendrait les 3 éoliennes centrales. Ce qui ferait qu'aucune éolienne ne serait à moins de 1km de Boissy-le-Girard, Autruy-sur-Juine et Estouches. Donc si on ne veut pas avoir des batailles rangées entre les gens d'Estouches et les gens d'Autruy, la moindre des choses c'est de les respecter (...). Après c'est vrai peut-être qu'1km vous trouvez que c'est peut-être encore trop près, mais disons que ça pourrait être acceptable.* »

A la fin de la séance, Paola OROZCO-SOUËL précise que le dialogue avec toutes les communes environnantes aux communes d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières a été proposé aux élus locaux en amont de la mise en place des dispositifs de concertation à destination des habitants.

La commune d'Estouches a, dans ce cadre, été contactée à plusieurs reprises sans succès. Toutefois, et afin que les habitants d'Estouches puissent néanmoins s'informer et participer malgré la réticence des élus, l'atelier proposé aux habitants d'Autruy-sur-Juine est ouvert à tous les publics et les supports pour exprimer un avis ou choisir son propre scénario sont également disponibles sur le site Internet du projet dans les mairies des communes d'accueil du projet. Aussi, et afin d'informer l'ensemble de la population concernée par le projet, des courriers ont été distribués, des affiches et des annonces presse diffusées.

Enfin, l'animatrice rappelle que la concertation préalable en cours a été prolongée jusqu'au 14 janvier 2022 et invite toutes les personnes présentes à participer et à diffuser l'information autour d'eux.

#### 4. Clôture de l'atelier

Paola OROZCO-SOUËL remercie les participants et précise qu'un compte-rendu des échanges sera rédigé par Courant Porteur et accessible à tous sur le site Internet du projet. Elle rappelle également la demande formulée par certains de participer à la visite d'un parc éolien voisin pour observer l'impact réel des éoliennes et notamment concernant le bruit.

Le porteur du projet indique qu'une visite de site pourra être organisée si les participants le souhaitent et s'engage à transmettre aux participants les implantations finales du projet à la fin de la concertation et à expliquer les raisons pour lesquelles il a retenu ou non les zones discutées notamment dans le cadre de l'atelier.

Courant Porteur reste en charge de la diffusion du compte-rendu de l'atelier et de la réponse du chef de projet, afin de ne pas diffuser les coordonnées des participants à la société ERG.

Les participants sont invités à clôturer la séance par l'expression d'un commentaire de chacun sur la démarche.

*C'étaient des échanges pertinents qui ont permis de mettre en avant les avantages et les inconvénients on va dire.*

*Ça permet à tout le monde de donner son avis.*

*Un seul mot : merci.*

*Moi en tant qu'observateur, merci quand même d'avoir eu des échanges respectueux et que tout le monde se respecte et qu'on puisse partager quand même des échanges cordiaux.*

*C'était bien, maintenant les choses essentielles c'est la notion d'argent, de rentabilité, le coût d'exploitation, le coût du démontage, la taille des éoliennes, l'implantation on n'en parle pas. Moi je sais qu'on les aura, il n'y a pas le choix. Maintenant je trouve qu'on ne parle pas assez... les contraintes, qui est concerné, le propriétaire, je n'ai pas pensé à l'exploitant, entre un propriétaire et un exploitant. Je n'avais pas pensé qu'il fallait l'avis des deux, je n'avais pas pensé qu'un propriétaire n'était pas forcément exploitant. Voilà... et le coût du démontage, moi c'est ça qui... Je veux bien quelque chose de provisoire. Dès l'instant que c'est provisoire, si dans 20 ans on se rend compte qu'il n'y en a plus besoin, on les enlève. Qu'est-ce qui va se passer dans 20 ans ? Moi mes enfants dans 20 ans je ne serai plus là, mais mes enfants je ne veux pas leur imposer ça.*

*Moi c'est bien, pour le projet c'est très bien. On a bien vu ce qui allait et ce qui n'allait pas. C'est intéressant de savoir ce que les autres pensent aussi.*

*Utile évidemment. Ça a été court, et par contre trop court, je rejoins, beaucoup trop court. Mais je précise pour ceux qui ne l'ont pas vu, sur les 52 pages, tout ce que vous avez dit ce soir on peut le retrouver en détail sur internet, et même beaucoup plus de détails que tout ce qui a été dit ce soir. Mais pour moi trop court en tout cas.*

*Le projet me paraît absurde, carrément.*

*Intéressant, mais encore beaucoup de questions à poser.*

*Moi je pense que c'était nécessaire et très intéressant.*

*Moi je suis neutre, je n'ai rien à dire. Et pour ce soir : bien*

*Le projet a trop de points négatifs.*

*Moi je ne sais pas quoi dire parce qu'on a parlé de tout sauf des choses essentielles qui sont la rentabilité, la faisabilité de rendement énergétique, qui à mon avis est très, très faible. Parce que vous êtes dans un réseau qui est déjà saturé d'éolien. Il faut bien que vous compreniez que vous perdez votre temps et qu'on a 30 éoliennes à Pithiviers et qu'en rajouter ça va encore rajouter de la non-énergie. On pourra tous avoir des voitures électriques...*

*Oui, très bien la réunion, c'est dommage que ça ne serve pas à grand-chose, mais...*

*C'était bien, c'était animé et chacun a dit ce qu'il voulait dire.*

*C'était sympathique, mais on a senti quand même qu'il y avait la seringue pour absorber le projet.*

*Intéressant, mais moi je suis comme le monsieur là-bas, si la société vient à faire faillite, qui est-ce qui va payer le démontage de la dalle de béton ?*

*Merci. Bien dans l'ensemble, mais pas assez de temps pour poser beaucoup de questions.*

*Intéressant, sur tout l'ensemble de ce qu'on a entendu soir.*

Je vous remercie pour votre participation. On a eu des tables avec de très bonnes conversations et débats. C'est l'objectif de la concertation. Il y a beaucoup de questions qui ont été posées, et d'autres qui visiblement dont les réponses n'ont pas satisfait. On est au début de la concertation. Profitez pour poser vos questions sur le site Internet ou par courrier. On pourra y répondre de façon plus détaillée, car on aura plus de temps. Le projet éolien n'est pas terminé et il va falloir qu'on réussisse à faire une implantation qui convienne au maximum avec le moindre impact. Nous ne sommes que dans la première partie de la concertation, vous pourrez également continuer à donner votre avis : l'implantation n'est pas faite, le dossier n'est pas encore déposé auprès de la préfecture, l'enquête publique, qui sera également un moment possible d'expression, n'est pas encore là. Ce n'est pas un métier facile, car les projets éoliens ne sont pas simples et touchent à énormément de choses. Sur le paysage, l'acoustique, la vie des gens, la santé, etc. Nous avons essayé au maximum de composer avec tout ça. En tant que chef de projet je m'efforce vraiment d'apporter le maximum d'information. Vous pouvez le voir dans le dossier de concertation, il y a beaucoup d'informations qui sont données sur le projet et s'il en manque, vous pouvez les noter et on y répondra. Les scénarios ne sont pas définitifs. Je reste disponible pour échanger sur ce projet. Je pense que sur tous les sujets, il y a moyen aussi à débattre et à confronter nos avis. Voilà, merci beaucoup à tous.

Intéressant

Très intéressant. Au moins on a une vue avec les détails de beaucoup de choses, pour des néophytes qui arrivent comme moi. Donc très intéressant.

Bah, c'était sympathique, très productif.

Rien de spécial. Rien à signaler.

Moi j'ai trouvé que c'était très bien que vous participiez tous. Vous avez tous donné votre avis donc merci beaucoup pour ça. Et puis nous on va prendre en compte tout ce qui s'est dit ce soir. Donc merci.

Moi mon avis est partagé, il y a du pour, il y a du contre. Moi je suis neutre, je ne sais pas.

Plein de questions ont été dites...

Merci d'avoir organisé cette concertation. Je pense que, même si on a des avis tous différents, au moins ça permet de les partager et de faire avancer les choses. Et j'ose espérer que du coup ceci permettra de retenir le projet qui fait le plus l'unanimité. (Parole du Maire)